What's New?
About the OFA
Minister's Office
French Language Services Act
Francophone Community
Resources & Services
Publications
Links

Text Only Version
Calendar of Francophone Events
Franco-Ontarian Directory
Francophone Population Map
Request a Meeting with the Minister
Complaints Form

# Office of Francophone Affairs Accessibility Plan 2003-2004

## Table of Contents

Introduction

Report on Achievements

Commitments and Strategies for 2003-2004

- Methods to be taken to prevent new barriers
- Business areas to be reviewed
- Actions to be taken

For more information

## INTRODUCTION

In 2001, there were an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities, and public transportation organizations

develop annual accessibility plans to make programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario Government confirmed its commitment to working with Ontarians with disabilities on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan for the Office of Francophone Affairs. The plan describes improvements to accessibility that the ministry has made to date and its commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

## Report on Achievements

Over the past few years, the Office of Francophone Affairs (Office) has been working with the Ontario Realty Corporation to make its facilities more accessible to people with disabilities. For example, we have taken steps to ensure that doorways are wide enough to accommodate wheelchairs, hallways are well lit and free of clutter to allow full and safe access, drinking fountains and public telephones are accessible for people using wheelchairs, washrooms are large and accessible with grab bars installed, and a TTY is available for people who are deaf and staff have been trained to use it.

In the last twelve months, the Office, as a service provider and as an employer, has taken measures to identify, remove and prevent barriers to people with disabilities in terms of access to information through the Internet and the Office's publications.

Some examples of initiatives undertaken to improve access to the Office's services by external clients are:

- The Office's website has been made accessible to people with disabilities, as required under section 6 of the ODA, and all updates to the site take into account the requirements of the ODA.
- The Office's publications are available in accessible formats upon request.

As an employer, the Office has taken measures to ensure that the needs of employees with disabilities are accommodated, wherever required, including the use of adaptive equipment, and technology and modifying the office environment and common spaces. Procedures are in place to ensure the safe evacuation of employees and visitors with disabilities in case of an emergency.

To ensure that the Office meets the needs of all clients and employees, its managers have received training on accommodating clients and employees with disabilities. In addition, an Accessibility Planning Working Group, including representation from all areas of the Office's operations, has been established to develop the Office's first Accessibility Plan and to plan for future improvements. In its 2003-2004 Business Plan, the Office indicated that it would develop an Accessibility Plan to identify, remove and prevent barriers to people with disabilities and would start implementing the Plan.

Finally, the Office reviewed the French Language Services Act and did not identify any inappropriate use of language with respect to people with disabilities, or any potential barriers to accessibility.

## Commitments and Strategies for 2003-2004

The Office of Francophone Affairs is a small organization that is responsible for the

administration of the French Language Services Act (FLSA). The Office receives its administrative services, including human resources and information technology, from the Ministry of Citizenship.

During the 2003-2004 fiscal year, the Office will undertake a number of activities to ensure that it becomes more accessible and inclusive for people with disabilities.

**Methods to be taken to prevent new barriers**

As provided in Section 10 (3) (b) of the ODA, the following describes the measures that will be put into place to ensure that the Office assesses proposals for acts, regulations, policies, programs, practices and services to determine their effect on accessibility for people with disabilities. We will develop an accessibility policy to guide us in our activities.

In the 2003-2004 fiscal year, the following activities will be undertaken to ensure that no new barriers are created:

- Operating proposals put forward in the 2004-2005 business planning submission will be assessed to ensure accessibility;
- Planning templates will be reviewed to ensure that accessibility is considered in all operational planning for the year;
- Training will be provided to staff on how to include accessibility in proposals and in new guidelines produced by the Office on the planning, delivery and monitoring of French-language services;
- The Office's operational plan will document how accessibility improvement strategies will be implemented and managed;
- The Office will participate in the Ministry of Citizenship's review of human resources practices and procedures to ensure that recruitment and selection processes are barrier-free and comply with the

requirements of the ODA and with government policies on equal opportunity;

- A guide on planning inclusive events, meetings and conferences will be developed to ensure that Office-organized events do not create barriers for people with disabilities;
- The Office will provide relevant staff with guidance on how to consider accessibility in procurement activities. All staff with responsibility for procurement will be provided with Management Board Secretariat's "Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the *Ontarians with Disabilities Act*".

**Business areas to be reviewed**

This portion of our accessibility plan lists and gives a brief description of the acts, regulations, policies, programs, practices and services the Office of Francophone Affairs will be reviewing in the 2003-2004 fiscal year to identify barriers to people with disabilities. This is in accordance with Section 10 (3c) of the ODA.

**Acts and Regulations**

The Office is responsible for the administration of the *French Language Services Act*. The FLSA provides an overall framework for the provision of French-language services within the Ontario government. The Office reviewed the Act in 2002-2003 and did not identify any barriers to access by people with disabilities or any inappropriate use of language with respect to people with disabilities.

**Policies and Programs**

*Program Design*

This year, the Office of Francophone Affairs will review its Violence Against Women Prevention Public Education Program with

stakeholders to ensure that the program is accessible to Francophones with disabilities and that groups requesting funding under the program are aware of the government's commitment to make Ontario more accessible and inclusive for people with disabilities. This review will include the design and processing of project proposals and the eligibility criteria.

The Office will initiate a review of the policies and guidelines it has developed to assist Ontario ministries and agencies with the implementation of the French Language Services Act to ensure that they are inclusive and do not create barriers for people with disabilities.

**Human Resource Programs and Policies**

The Office will include a learning component on accessibility awareness in all staff's performance agreements.

The Office will participate in the Ministry of Citizenship's review of human resources practices and procedures and will identify areas for improvement with respect to the Office's management of job competitions. This will include all stages of the process, from recruitment through to exit including orientation, training, and performance management.

The Office wishes to ensure that an environment is created where:

- recruitment and selection processes are barrier-free,
- training, job design and development opportunities are accessible and
- managers are accountable for ensuring compliance with the requirements of the ODA and with government policies on equal opportunity.

**Practices and Services**

*Communication Practices*

The Office will review its *Guide to French Language Communications in the Government of Ontario* to include mention of meeting the needs of Francophones with disabilities.

We will examine how we communicate to clients and stakeholders the accessibility features of the Office, including access to the building and TTY services.

In addition, we will review our planning practices to ensure that events organized by the Office are accessible and do not prevent people with disabilities from full participation.

*Administrative Practices*

The Office will review its administrative procedures to ensure that employees take into account people with disabilities when providing services such as reception/telephone services and planning a meeting with a community group.

**Actions to be taken**

Section 10 (3)(d) provides that accessibility plans include a description of the measures the ministry intends to take in the coming year to identify, remove and prevent barriers to people with disabilities.

**Barrier Identification and Prevention**

As a part of our activities to identify and prevent barriers, the Office of Francophone Affairs will:

- Conduct an accessibility audit of reception/public areas to identify communication and architectural barriers;
- Organize an information session for managers and staff on the Office's obligations under the ODA and on how best

to provide services to clients with disabilities;

- Remind managers of the obligation to provide accommodations for Office employees and job applicants.

The Office of Francophone Affairs will continue to work with the Accessibility Directorate of Ontario and Management Board Secretariat to ensure that the implementation of the government's obligations under the ODA takes into account the needs of Francophones with disabilities.

The Office's Accessibility Planning Working Group will monitor implementation of the plan throughout the coming year and will provide regular reports to the Office's Senior Management Committee and updates to Office staff. The Working Group will continue to consult with the Accessibility Directorate on implementation of the plan and on the preparation of the 2004-2005 Plan, as required under Section 10 of the ODA.

**Improved accessibility in communications**

In the 2003-2004 fiscal year, the Office will undertake a number of specific actions to improve accessibility in the way we communicate with staff and the public.

We will explore options for how we can best incorporate accessibility into the orientation of staff, including the development of procedures to follow when providing publications in accessible formats.

We will review procedures to ensure that planning for meetings with stakeholders includes a proactive offer of accommodation to Francophones with disabilities who may wish to participate. Potential areas where accommodation may be required are: logistics of meetings, physical requirements, communication requirements, including aids

such as sign language interpreters, real-time captioning etc.

We will post, on the Office's Intranet site, a reminder to ministries and agencies that Francophones who are hard of hearing or deaf may use Quebec Sign Language (QSL); this is an important factor when organizing meetings or conferences to which deaf or hard of hearing Francophones may attend.

We will put a link on our website to the Ministry of Citizenship's Accessibility Directorate's website to ensure that Francophones with disabilities are fully aware of the provisions of the ODA and their rights under the Ontario Human Rights Code.

We will publish the Office's TTY number on business cards and letterhead.

**Improved accessibility of facilities**

To improve the accessibility of our work environment, we will ensure that all lighting provides the optimal safety and convenience for visitors and employees with visual impairments.

We will provide signage that serves all clients. Signs will be written in plain language, in both English and French, clearly posted, readable and at an appropriate height.

As part of the regular health and safety activities, the health and safety officer will include regular inspections of corridors and hallways to ensure that they are well maintained, clearly lit and free from clutter. In addition, we will provide a means for staff to submit identified barriers and safety concerns.

**Improved accessibility in technology**

The Office will continue to ensure that all new material posted to its Internet site is tested for usability by people with disabilities, reflecting

the broad definition of 'disability' under the ODA.

We will initiate a review of our Intranet site to determine potential barriers to OPS employees with disabilities.

## For more information

Questions or comments about the Office of Francophone Affairs' Accessibility Plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number: 416 325-4949

TTY number: 416 325-0017

1-800 number: 1 800 268-7507

E-mail: ofa@ofa.gov.on.ca

Ministry website address:
www.ofa.gov.on.ca/www.oaf.gouv.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship's Accessibility Ontario web portal at:
www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from
Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8.
Tel: (416) 326-5300

Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938

In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758

TTY Service 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario

ISSN 1708-4393

Ce document est disponible en français.



Copyright information:© Queen's Printer for Ontario, 2004
Last Modified: April 16, 2004

Ontario

Office des affaires francophones









# Office des affaires francophones 2003-2004 Plan d'accessibilité

## Table des matières

**Préambule**

**Rapport sur les réalisations**

**Engagements et stratégies en 2003-2004**

- **Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle**
- **Secteurs d'activité à étudier**
- **Mesures à prendre**

**Renseignements**

## Préambule

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils

scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.

Le présent document est le premier plan d'accessibilité annuel de l'Office des affaires francophones. Il décrit les mesures que l'Office a prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et ses engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

## Rapport sur les réalisations

Ces dernières années, l'Office des affaires francophones (Office) a collaboré avec la Société immobilière de l'Ontario pour rendre ses locaux plus accessibles aux personnes handicapées. Par exemple, nous avons pris des mesures pour que les portes soient suffisamment larges pour permettre aux fauteuils roulants de passer, que les couloirs soient bien éclairés et non encombrés pour permettre un accès total en toute sécurité, que les fontaines d'eau et les téléphones publics soient accessibles aux personnes en fauteuil roulant, que les toilettes soient grandes et accessibles avec des barres d'appui et qu'un service ATS soit disponible pour les personnes sourdes et que le personnel soit formé à l'utiliser.

Au cours des douze derniers mois, l'Office, en tant que prestataire de services et employeur, a pris des mesures afin d'identifier, d'éliminer

et de prévenir les obstacles auxquels les personnes handicapées font face pour l'accès aux renseignements par l'intermédiaire de l'Internet et des publications de l'Office.

Voici quelques exemples d'initiatives prises pour améliorer l'accès des clients externes aux services de l'Office :

- Le site Internet de l'Office a été rendu accessible aux personnes handicapées, comme le stipule l'article 6 de la LPHO, et toutes les mises à jour du site sont conformes aux impératifs édictés par la LPHO.
- Les publications de l'Office sont disponibles sur demande dans des formats alternatifs.

En sa qualité d'employeur, l'Office a pris des mesures pour s'assurer que les besoins de ses employés handicapés sont pris en compte, y compris incluant l'utilisation d'équipements spécialisés et de techniques d'adaptation, ainsi qu'en modifiant l'environnement de travail et les espaces communs des locaux. Des procédures sont en place pour assurer l'évacuation en toute sécurité des employés et des visiteurs handicapés, en cas d'urgence.

Pour s'assurer que l'Office répond aux besoins de tous ses clients et employés, ses chefs de service ont reçu une formation sur l'adaptabilité pour les clients et employés handicapés. Par ailleurs, un Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité, constitué de représentants de toutes les activités de l'Office, a été créé pour élaborer le premier Plan d'accessibilité de l'Office et pour planifier les améliorations à venir. Dans son Plan d'activités 2003-2004, l'Office a indiqué qu'il élaborerait un Plan d'accessibilité afin d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles auxquels les personnes handicapées font face et qu'il commencerait à appliquer ce plan.

Enfin, l'Office a réexaminé la *Loi sur les services en français* et n'a relevé aucune utilisation inappropriée de la langue en ce qui concerne les personnes handicapées ou aucun obstacle potentiel à l'accessibilité.

## Engagements et stratégies en 2003-2004

L'Office des affaires francophones est un petit organisme qui est chargé d'administrer la *Loi sur les services en français*. L'Office reçoit du ministère des Affaires civiques ses services administratifs, y compris ses services de ressources humaines et informatiques.

Pendant l'exercice 2003-2004, l'Office entreprendra un certain nombre d'activités dans le but d'améliorer l'accessibilité de ses locaux et l'intégration aux personnes handicapées.

### Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle

Comme prévu à l'alinéa 10 (3) b) de la LPHO, les mesures suivantes seront mises en place pour s'assurer que l'Office évalue les propositions de lois, de règlements, de politiques, de programmes, de pratiques et de services afin de déterminer leur effet sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. Nous élaborerons une politique d'accessibilité pour nous guider dans nos activités.

Pendant l'exercice 2003-2004, les activités suivantes seront entreprises pour s'assurer qu'aucun nouvel obstacle n'est créé :

- les propositions de fonctionnement présentées dans les soumissions du plan d'activités 2004-2005 seront évaluées pour s'assurer de leur accessibilité;
- des modèles de planification seront évalués pour s'assurer que l'accessibilité est prise en compte dans la planification des activités pour l'année;

- une formation sera dispensée au personnel sur la façon d'inclure la notion d'accessibilité dans les propositions et dans les nouvelles directives produites par l'Office concernant la planification, la prestation et la surveillance des services en français;
- le plan opérationnel de l'Office indiquera comment les stratégies d'amélioration de l'accessibilité seront appliquées et gérées;
- l'Office participera à l'étude des pratiques et procédures des services des ressources humaines du ministère des Affaires civiques pour s'assurer que les procédures de recrutement et de sélection ne présentent pas d'obstacles et sont conformes aux impératifs de la LPHO et aux politiques gouvernementales sur l'égalité des chances;
- un guide sur la planification de réunions, de conférences et d'événements intégrés sera élaboré pour s'assurer que les événements organisés par l'Office ne créent pas d'obstacles pour les personnes handicapées.
- l'Office donnera des directives au personnel concerné sur la façon de prendre en compte la notion d'accessibilité dans ses activités d'approvisionnement. Les « Lignes directrices pour l'application des dispositions sur l'approvisionnement de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario » édictées par le secrétariat du Conseil de gestion, sera fourni à tout le personnel responsable de l'approvisionnement.

**Secteurs d'activité à étudier**

Cette partie de notre plan d'accessibilité dresse la liste et décrit brièvement les lois, règlements, politiques, programmes, pratiques et services que l'Office des affaires francophones étudiera pendant l'exercice 2003-2004 pour identifier les obstacles qui se présentent aux personnes handicapées, ceci en conformité avec l'alinéa 10 (3) c) de la LPHO.

**Lois et règlements**

L'Office est responsable de l'application de la Loi sur les services en français. Cette loi fournit le cadre général pour la prestation de services en français au sein du gouvernement de l'Ontario. L'Office a réexaminé la Loi en 2002-2003 et n'a identifié aucun obstacle à l'accessibilité pour les personnes handicapées, ni aucune utilisation inappropriée de la langue en ce qui concerne les personnes handicapées.

**Politiques et programmes**

*Élaboration du programme*

Cette année, l'Office des affaires francophones évaluera son Programme d'éducation dans le cadre de l'initiative de prévention de la violence faite aux femmes avec les différents intervenants. L'Office veut s'assurer que le programme est accessible aux personnes handicapées francophones et que les groupes qui demandent un financement dans le cadre du programme sont conscients de la volonté du gouvernement de faire de l'Ontario une province plus accessible et plus intégrée pour les personnes handicapées. Cette évaluation inclura l'élaboration et le traitement des propositions de projets et les critères d'admissibilité.

L'Office entreprendra une évaluation des politiques et des directives qu'il a élaborées pour aider les ministères et les organismes de l'Ontario à appliquer la Loi sur les services en français, de façon à s'assurer qu'ils sont intégrés et ne créent pas d'obstacles pour les personnes handicapées.

*Programmes et politiques en matière de ressources humaines*

L'Office inclura une composante de sensibilisation à la notion d'accessibilité dans toutes ses évaluations de rendement du personnel.

L'Office participera à l'évaluation des pratiques et des procédures en matière de ressources humaines que conduit le ministère des Affaires civiques. Il identifiera les domaines susceptibles d'améliorations en ce qui concerne la gestion de recrutement du personnel. Ceci inclura toutes les étapes du processus, du recrutement jusqu'au départ, y compris l'orientation, la formation et la gestion du rendement.

L'Office veut s'assurer de la création d'un environnement dans lequel :

- les procédures de recrutement et de sélection sont exemptes d'obstacles;
- la formation, la description du poste et les occasions de développement sont accessibles;
- les chefs de service sont responsables de la conformité avec les impératifs de la LPHO et des politiques gouvernementales sur l'égalité des chances.

**Pratiques et services**

*Pratiques en matière de communication*

L'Office révisera son Guide de communication en français dans le gouvernement de l'Ontario pour y mentionner la nécessité de répondre aux besoins des personnes handicapées francophones.

Nous examinerons la façon dont nous communiquons aux clients et aux intervenants les capacités d'accessibilité de l'Office, y compris l'accès aux locaux et aux services ATS.

Par ailleurs, nous évaluerons nos pratiques de planification pour nous assurer que les événements organisés par l'Office sont accessibles et que les personnes handicapées peuvent y participer pleinement.

*Pratiques administratives*

L'Office examinera ses pratiques administratives pour s'assurer que ses employés prennent en considération les personnes handicapées lorsqu'ils ou elles proposeront des services de réception ou téléphoniques ou planifieront une réunion avec un groupe communautaire.

**Mesures à prendre**

L'alinéa 10 (3) (d) stipule que les plans d'accessibilité doivent comporter une description des mesures que le ministère a l'intention d'adopter au cours de l'année à venir afin d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles auxquels les personnes handicapées font face.

**Identification et prévention des obstacles**

Dans le cadre de ses activités d'identification et de prévention des obstacles, l'Office des affaires francophones :

- Conduira une étude sur l'accessibilité des zones de réception et publiques pour identifier les obstacles en matière de communication et au plan architectural;
- organisera une séance d'information pour les chefs de service et le personnel sur les obligations imposées par la LPHO et sur la meilleure façon de proposer des services aux clients handicapés;
- rappellera aux chefs de service l'obligation de fournir des aménagements aux employés de l'Office et aux candidats à un poste.

L'Office des affaires francophones continuera de collaborer avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et le Secrétariat du Conseil de gestion pour s'assurer que la mise en oeuvre des obligations du gouvernement dans le cadre de la LPHO prend en compte les besoins des personnes

handicapées francophones.

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité de l'Office surveillera l'application du plan au cours de l'année à venir et présentera régulièrement des rapports au Comité de la haute direction de l'Office et des mises à jour au personnel de l'Office. Le Groupe de travail continuera de collaborer avec la Direction générale de l'accessibilité, sur la mise en oeuvre du plan et sur la préparation du plan 2004-2005, comme le stipule l'article 10 de la LPHO.

**Amélioration de l'accessibilité en matière de communications**

Au cours de l'exercice 2003-2004, l'Office prendra un certain nombre de mesures précises visant à améliorer l'accessibilité en matière de communications avec le personnel et le public.

Nous explorerons les options concernant la meilleure façon d'intégrer l'accessibilité à notre programme d'orientation du personnel, y compris l'élaboration de procédures à suivre pour proposer des publications dans des formats accessibles.

Nous examinerons les procédures pour nous assurer que les réunions organisées avec les intervenants comprennent une offre d'aménagements pour les personnes handicapées francophones qui désirent participer. Les domaines pour lesquels des aménagements peuvent être nécessaires sont : la logistique des réunions, les besoins physiques, les besoins de communication, y compris des aides comme un interprète gestuel, le sous-titrage en temps réel, etc.

Nous afficherons sur le site Intranet de l'Office un avis rappelant aux ministères et aux agences que les francophones malentendants ou sourds peuvent utiliser la Langue des signes québécoise (LSQ); ceci est un facteur

important pour l'organisation de réunions ou de conférences auxquelles peuvent assister des francophones malentendants ou sourds.

Nous mettrons un lien sur notre site Internet renvoyant au site de la Direction générale de l'accessibilité du ministère des Affaires civiques pour que les personnes handicapées francophones puissent connaître les obligations imposées par la LPHO et leurs droits dans le cadre du Code des droits de la personne de l'Ontario.

Nous imprimerons le numéro du service ATS de l'Office sur les cartes d'affaires et sur le papier à en-tête.

**Amélioration de l'accessibilité des locaux**

Pour améliorer l'accessibilité à notre environnement de travail, nous vérifierons que l'éclairage est suffisant pour assurer une sécurité et une commodité optimales aux visiteurs et aux employés souffrant de déficience visuelle.

Nous installerons une signalisation efficace pour tous les clients. Les panneaux seront écrits en langage simple, en anglais et en français, ils seront correctement situés, lisibles et à une hauteur appropriée.

Dans le cadre des activités de santé et sécurité régulières, l'agent de santé et de sécurité fera une inspection régulière des couloirs pour s'assurer qu'ils sont bien entretenus, correctement éclairés et non encombrés. Par ailleurs, nous donnerons la possibilité au personnel d'indiquer les obstacles qu'ils auront identifiés et de communiquer leurs préoccupations en matière de sécurité.

**Amélioration de l'accessibilité en matière de technologie**

L'Office vérifiera toute nouvelle information

affichée sur son site Internet pour s'assurer qu'elle peut être utilisée par les personnes handicapées et pour refléter la définition élargie de « handicap » utilisée par la LPHO.

Nous allons évaluer notre site Intranet pour déterminer les obstacles potentiels pour les employés handicapés de la fonction publique.

## Renseignements

Les questions et les commentaires à propos du plan d'accessibilité de l'Office des affaires francophones sont les bienvenus.

Contact :

Renseignements généraux : 416 325-4949

Numéro ATS : 416 325-0017

Sans frais : 1 800 268-7507

Courriel : ofa@ofa.gov.on.ca

Site Internet du ministère :
www.ofa.gov.on.ca/www.oaf.gouv.on.ca

Visitez le site Internet d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à : www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. Le site fait la promotion de l'accessibilité et propose des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur demande auprès de :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300

Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le : 1 800 668-9938.

À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou,

sans frais, le 1 800 268-8758.

Service ATS : 1 800 268-7095

Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4415

This document is available in English.



Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Renseignements sur les droits d'auteur : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004
Dernière mise à jour : 16 avril 2004